



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Eligibilité des intérimaires à la prime inflation

Question écrite n° 44109

Texte de la question

M. Jean-Charles Laronneur interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'éligibilité des intérimaires à la prime inflation. En l'état, le décret n° 2021-1623 du 11 décembre 2021 exclut de son champ d'application les intérimaires en arrêt maladie qui n'ont pas travaillé en octobre 2021. Il lui demande s'il envisage de faire évoluer ce dispositif afin d'intégrer ces travailleurs précaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Laronneur](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44109

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 743

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)